



Règlement particulier

4ème tournoi éco-responsable de Badminton

18 / 19 / 20 mai 2024

Article 1 : Dates - Règles

Le Badminton club du Pays d'Auge Dozuléen (BAPADOZ) organise un tournoi de badminton les 18/19/20 mai 2024, autorisé sous le numéro xxx selon les règles de la FFBad et le règlement ci-après. Il se déroule au gymnase David Douillet, à Dozulé.

Article 2 : Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition

Article 3 : Juge-Arbitre

Le juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est Steven Honoré. Toutes ses décisions seront sans appel.

Article 4 : Organisation

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs vétérans, séniors, juniors, cadets, minimes classés de R4 à NC ainsi qu'aux joueurs en situation de handicap. Les minimes sont autorisés à partir de P11.

Les séries seront composées en fonction du CPPH (ou de la somme des CPPH des deux joueurs de la paire).

Tous les tableaux se feront en poules puis élimination directe, avec deux sortants par poule. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper des séries dans l'intérêt de la compétition.

Article 5 : inscriptions

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée par rapport aux séries. Elles devront parvenir avant le **05 mai 2024**.

Le montant des droits d'engagement est de **15 euros pour un tableau, 21 euros pour deux tableaux et 24 euros pour trois tableaux par joueur**.

Les inscriptions se font uniquement par courriel à : tournoidozule@gmail.com ou via badnet

Le paiement s'effectuera lors des inscriptions par virement (RIB Joint) ou directement sur badnet lors de l'inscription. Tout joueur ne réglant pas les frais d'inscription lors de son arrivée pourra se voir refuser l'accès à la compétition. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Article 6 : Désistement

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle, ...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur,...) fournie dans les délais impartis (dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition).

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort : le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Article 7 : Tirage au sort

Pour la confection des tableaux, ainsi que le tirage au sort et le placement des têtes de séries, l'organisateur tiendra compte du classement et du CPPH disponible au **06 mai 2024**. Le tirage au sort aura lieu le **06 mai 2024**.

Article 8 : Pointage

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match et ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

Les matchs pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire indiqué dans l'échéancier.

Article 9 : Horaires – Temps de repos - Appel

Un aménagement de l'échéancier pourra être effectué **sur demande préalable** pour les personnes ne pouvant être présentes au moment de leur convocation. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Article 10 : Volants

Le volant officiel sera le Yonex Aerosensa 30 pour les volants plumes et YONEX Mavis 600 pour les volants plastiques. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs pendant toute la durée du tournoi.

Des boîtes seront mises à disposition pour le recyclage, nous vous remercions de bien vouloir respecter les emplacements.

Article 11 : Tenue

Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions.

Article 12 : Arbitrage

Les matchs sont en auto-arbitrage, mais certains, notamment dans les phases finales, peuvent être arbitrés par un arbitre officiel. Cependant, à tout moment du tournoi, tout joueur peut faire appel au juge arbitre qui désignera un arbitre dans la mesure du possible.

Article 13 : Produits dopants

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 14 : Obstacles

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure (filins des paniers de basket par exemple) sera compté let une fois au service et faute en jeu.

Article 15 : Comportement et Responsabilité

Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre au sein des différentes structures.

Article 16 : Droit à l'image

Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, affiches, presse).

Article 17 : Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Le comité d'organisation